

**Synthèse des observations du public
Consultation du 09 août au 30 août 2021**

**Arrêté portant
modification du site Natura 2000
« Etangs oligotrophes à littorelles de Puisaye, à bordures paratourbeuses et
landes » renommé « Milieux humides et habitats à Chauves-souris de
Puisaye-Forterre » et abrogeant l'arrêté du 10 février 2016 portant
désignation du site « Tourbières, marais et forêts alluviales de la vallée du
Branlin » et l'arrêté du 27 mai 2009 portant désignation du site « Landes et
Gâtines de Puisaye »**

Un internaute a appelé l'attention sur le changement de dénominations de nombreux sites.